



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

12 juillet 2018

## **L'Autorité des marchés financiers et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) rappellent aux professionnels des médias les règles en matière de publicité des produits financiers les plus risqués**

**La lutte de l'AMF contre les produits toxiques, tels que les options binaires et CFD à fort effet de levier à destination du grand public, a connu une avancée majeure grâce à la loi Sapin 2 qui prévoit un dispositif d'interdiction de la publicité. L'AMF et le CSA ont tenu à rappeler aux acteurs de la télévision et de la radio le cadre applicable, notamment en matière de parrainage sportif.**

Le CSA et l'AMF publient une communication conjointe à l'attention des éditeurs de services de communication audiovisuelle concernant l'interdiction de diffusion, par les prestataires de services d'investissement, de publicités en faveur de certains contrats très risqués et l'interdiction du parrainage ayant pour objet ou pour effet la publicité pour ces contrats.

Les deux autorités demandent aux chaînes de télévision d'être particulièrement vigilantes à ne pas favoriser la visualisation de marques de prestataires de services d'investissement, susceptibles d'être assimilées à une publicité indirecte en faveur de ces contrats, à l'occasion des retransmissions de compétitions sportives, notamment de football.




**En savoir plus**

Une étape majeure pour la protection des épargnants : l'AMF détaille le  
↳ mécanisme d'interdiction de la publicité des produits les plus risqués

Communication du CSA et l'AMF à l'attention des éditeurs de services de  
communication audiovisuelle relative à la publicité et au parrainage en faveur des  
↳ produits financiers à risque

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

07 novembre 2025

Observatoire de  
l'épargne



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

10 juillet 2025

L'AMF rappelle aux  
distributeurs leurs  
obligations concernant  
la commercialisation  
des placements  
collectifs



RAPPORT / ÉTUDE MIF

08 juillet 2025

Tendances de l'activité  
des investisseurs  
particuliers par  
tranche d'âge et sexe

